

## Nos Partenaires

---

L'ORÉAL  
PROFESSIONNEL  
série nature

devient très sensible face aux problématiques environnementales.

Lancement pour la première fois d'une gamme à base de produits naturels dont le nom est «Série Nature».

Action : Journée découverte vélo électrique au salon des Barbiers le 26 mars 2011

Le but étant de créer un buzz écolo des *Barbiers de St Amour* et de sensibiliser notre clientèle et les passants.

Mise en avant de la gamme «Série Nature», nos vélos étant logotypés sous le nom de la série.

[www.veloelectrique-suncity.com](http://www.veloelectrique-suncity.com)  
SUN CITY  
Electric Bike Pliant

est une marque de vélo à assistance électrique conçue et assemblée par la société *Distrilift* située à Thise (25220).

Avec un fonctionnement sans réseau de distribution, SunCity propose à ses clients, *des vélos de qualité* au meilleur prix. Les vélos conçus par SunCity sont tous pliants et électriques afin de répondre à tous les besoins croissants d'intermodalité.



LES GARÇONS COIFFEURS



Vélo • Électrique  
*Une démarche éco-citoyenne*

---



LES GARÇONS COIFFEURS

# Mettre à disposition des vélos électriques, aux collaborateurs qui se déplacent en voiture pour venir travailler au centre ville

## Réflexion écologique professionnelle

Difficile de faire plus en coiffure (lampes économiques, réducteurs d'eau, serviettes écologiques avec nouvelles fibres absorbantes).

## But Eco Citoyen

Donner du pouvoir d'achat à nos collaborateurs et avoir une autre vision du commerce au centre ville avec l'arrivée du tramway.

## Pourquoi ?

- Il est impossible d'avoir plus d'une place pour les parkings de la mairie pour les professionnels
- Perte de temps à la recherche d'une place de parking
- Coût annuel du parking : 1000€
- Coût annuel PV : 800€ (11€ de moyenne) en sachant qu'ils vont passer à 17€
- Coût carburant au kilomètre/an : voiture : 0,30 cts > train : 0,05 cts
- Coût carbone pour 11000 km/an : voiture : 1200kg > train : 120kg

www.macomune.info  
du 24 mars 2011

## Le coiffeur prête des vélos électriques à ses salariés

En prêtant des vélos électriques à ses salariés pour les déplacements domicile-travail, un patron de salon de coiffure bisontin veut s'inscrire dans une démarche éco-citoyenne et accompagner l'arrivée du tram dans la capitale régionale. Il voulait s'acheter un vélo électrique. Il est sorti du magasin avec un bon de commande de six exemplaires... Jean-Christophe Robelot, patron coiffeur de Besançon, n'a pas l'habitude de couper les cheveux en quatre. Cinq employés sur dix de son salon « Les Barbiers de Saint-Amour » sont depuis dotés d'un vélo électrique pliable d'une valeur de 1166 € pour assurer une partie de leur déplacement domicile-travail. Le coup de cœur de coiffeur bisontin s'est vite révélé rentable pour les cinq salariés qui payaient chaque année 1000 € de parking et presque autant de PV... Sans compter le coût du déplacement en voiture beaucoup plus onéreux que le train. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à utiliser ce moyen de transports au moins trois fois par semaine.

## 60 km d'autonomie

Ils prennent le train jusqu'à Besançon, déplient leur vélo rangé dans un sac prévu pour - soit l'équivalent d'une valise d'une vingtaine de kilos - et c'est parti pour le salon de coiffure situé dans la Boucle du Doubs. Idem le soir pour « remonter » à la gare. Là, la batterie électrique est vraiment appréciée... « C'est plus qu'un vélo électrique, c'est un changement de vision global de la société. Au-delà du pouvoir d'achat dont bénéficient ainsi nos collaborateurs, c'est une réflexion d'ensemble sur l'écologie, pas seulement un objet promotionnel », explique Jean-Christophe qui a bénéficié du soutien d'une grande marque de vélos de Thise (Sun City). Pour les deux inséparables gérants de salons « éco-citoyens », Jean-Christophe Robelot et Boris Cordier, la mise en place de ce système correspond à la volonté de s'inscrire dans de nouvelles démarches en matière de transport urbain en lien avec le développement de l'activité commerciale. Rares sont les artisans et commerçants du centre-ville de Besançon à se préoccuper d'accompagner l'arrivée du tramway dont le chantier va perturber le trafic jusqu'en 2015.

## Une prime de 150 euros

« J'apprécie la manière dont vous positivez les contraintes initiales du tram », a répondu Jacques Mariot, adjoint au commerce, en buvant du petit lait. Ce dernier en a profité pour confirmer l'attribution par la Ville de Besançon d'une prime de 150 € versée à tout acheteur d'un vélo électrique avec, tout de même, un budget annuel total limité à 15 000 €. « Il faut changer nos habitudes, faisons-le avec l'arrivée du tramway et faisons-le intelligemment », a lancé Jean-Christophe Robelot en précisant que son vélo pliable pouvait facilement se transporter en train, en tram, en voiture, voire même en avion.

## Santé et Points Positifs

- Sport sans souffrir
- Bon pour leur santé
- Plaisir d'un mode de déplacement en plein air et sans bruit
- Réduction des nuisances sonores au centre ville
- Image positive pour nos collaborateurs

## Obligation

Pour les collaborateurs qui le souhaitent, avenant signé au contrat de travail, stipulant une obligation de prendre le vélo au minimum 3 jours sur 5.

## Réflexion commerciale

Apporter une vision d'un mode de déplacement des clients vers le centre ville. Les commerçants ont peur du tramway. Or, il est inévitable.

## Pensons autrement

Nous avons 4 ans devant nous pour essayer de changer un peu nos mentalités. Des pays comme la Hollande utilisent le vélo pour se déplacer dans leurs villes et ceci sans ralentir le commerce du centre ville. Nous souhaiterions mener une réflexion avec la mairie sur ce nouveau mode de déplacement.



Presse Bisontine > avril 2011

## COMMERCE Une première en France Des "barbiers" éco-responsables

L'enseigne de coiffure les « Barbiers de Saint-Amour » innove en mettant à disposition de ses salariés des vélos électriques pour se rendre à leur travail. Écologique, économique, et précurseur avant l'arrivée du tram.



Jean-Christophe Robelot et Boris Cordier, les deux responsables des « Barbiers de Saint-Amour » à l'initiative de l'opération.

Une opération grand public samedi 26 mars.

Le Pays > du 24 mars 2011

## Transports Le coiffeur prête des vélos électriques à ses salariés

En prêtant des vélos électriques à ses salariés pour les déplacements domicile-travail, un patron de salon de coiffure bisontin veut s'inscrire dans une démarche éco-citoyenne et accompagner l'arrivée du tram dans la capitale régionale.

Il voulait s'acheter un vélo électrique. Il est sorti du magasin avec un bon de commande de six exemplaires... Jean-Christophe Robelot, patron coiffeur de Besançon, n'a pas l'habitude de couper les cheveux en quatre. Cinq employés sur dix de son salon « Les Barbiers de Saint-Amour » sont depuis dotés d'un vélo électrique pliable d'une valeur de 1166 € pour assurer une partie de leur déplacement domicile-travail. Le coup de cœur de coiffeur bisontin s'est vite révélé rentable pour les cinq salariés qui payaient chaque année 1000 € de parking et presque autant de PV... Sans compter les coûts du déplacement en voiture beaucoup plus onéreux que le train. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à utiliser ce moyen de transport au moins trois fois par semaine. Ils prennent le train jusqu'à Besançon, déplient leur vélo rangé



La moitié des employés d'un salon de coiffure bisontin sont dotés d'un vélo électrique pliable pour assurer une partie de leur déplacement domicile-travail. Photo Claude Mittin

dans un sac prévu pour - soit l'équivalent d'une valise d'une vingtaine de kilos - et c'est parti pour le salon de coiffure situé dans la Boucle du Doubs. Idem le soir pour « remonter » à la gare. Là, la batterie d'une autonomie de 60 km est vraiment appréciée... « C'est plus qu'un vélo électrique, c'est un changement de vision globale de la société. Au-delà du pouvoir d'achat dont bénéficient ainsi nos collaborateurs, c'est une réflexion d'ensemble sur l'écologie, pas seulement un objet promotionnel », explique Jean-Christophe qui a bénéficié du soutien d'une grande marque de coiffure et de la complicité d'un assembleur de vélos de Thise (Sun City). Pour les deux inséparables gérants de salons « éco-citoyens », Jean-Christophe Robelot et Boris Cordier, la mise en place de ce système correspond à la volonté de s'inscrire dans de nouvelles démarches en matière de transport urbain, en lien avec le développement de l'activité commerciale. Rares sont les artisans et commerçants du centre-ville de Besançon à se préoccuper d'accompagner l'arrivée du tramway dont le chantier va perturber le trafic jusqu'en 2015. « J'apprécie la manière dont vous

L'Est Républicain > du 24 mars 2011

## Au boulot à vélo électrique

AU DÉPART, il y a le constat que peuvent faire tous les habitants du centre-ville de Besançon : difficile de trouver une place de stationnement à la Boucle sans être accusé de gêner à la voiture l'usage de ces vélos électriques. C'est ce constat qui a poussé Jean-Christophe Robelot à lancer une opération de prêt de vélos électriques à ses salariés. Le coup de cœur de coiffeur bisontin s'est vite révélé rentable pour les cinq salariés qui payaient chaque année 1000 € de parking et presque autant de PV... Sans compter les coûts du déplacement en voiture beaucoup plus onéreux que le train. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à utiliser ce moyen de transport au moins trois fois par semaine. Ils prennent le train jusqu'à Besançon, déplient leur vélo rangé

de changer les mentalités. Nous avons quatre ans devant nous pour essayer de changer un peu nos mentalités. Des pays comme la Hollande utilisent le vélo pour se déplacer dans leurs villes et ceci sans ralentir le commerce du centre ville. Nous souhaiterions mener une réflexion avec la mairie sur ce nouveau mode de déplacement.

« Les Barbiers de Saint-Amour » ont été les premiers à lancer cette opération de prêt de vélos électriques à leurs salariés. Ils ont été suivis par les autres salons de coiffure de Besançon. Cette opération a été financée par la Ville de Besançon et les partenaires de la Boucle.

Les Barbiers de Saint-Amour ont été les premiers à lancer cette opération de prêt de vélos électriques à leurs salariés. Ils ont été suivis par les autres salons de coiffure de Besançon. Cette opération a été financée par la Ville de Besançon et les partenaires de la Boucle.

France 3 région et national > du 29 mars 2011

<http://www.pluzz.fr/jt-19-20-franche-comte-2011-03-29-19h00.html>

